

Conseil Municipal
12 JUIN 2015
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

*Présents : COMTE – DEL CONFETTO - HLYWA - BELLAGAMBA –
MALACHANNE – GAUFFROY – ROUDIERE – BERARD DE MALAVAS –
CORNUT – FRANCE – GUIN – GUY – MEJEAN – MERLE C. – MERLE T.*

Procurations : GUILLEMET a donné procuration à ROUDIERE

RIOS a donné procuration a donné procuration HLYWA

GRAVEZAT a donné procuration à CORNUT

ALLARD-CROUZET a donné procuration à GUIN

ENJORAS-LECLERC procuration à COMTE

JULLIE a donné procuration à MEJEAN

SINET a donné procuration à MERLE

Madame Hlywa est nommée secrétaire de séance et le procès-verbal du conseil précédent est adopté à l'unanimité sans commentaire.

Le Conseil Municipal a démarré à 18h10.

Infos

1-Monsieur le Maire présente ses condoléances à Brigitte ENJOLRAS

2-Il félicite Huguette BARROT qui vient d'être nommée dans l'ordre National du Mérite

3-Il salue et félicite ses fidèles collègues élus à ses côtés depuis 20 ans : Mme Rios, M Bellagamba, M Comte, M Delconfetto, M Gravezat, M Merle C et M Roudière qu'il associe également.

4- Il informe l'assemblée que l'ADSIL fait appel auprès du Conseil d'état pour faire annuler le permis de construire de l'usine Neoval suite aux rejets successifs de leurs requêtes auprès des TA de Nîmes puis de Marseille

5-Il demande aux élus de transmettre leurs disponibilités à Mme NOWAK pour officier les mariages prévues aux dates suivantes : 11.07 – 8.08 et 15.08.

6- Dates à retenir :

17 juin repas partagé du Pont de l'Amitié

18 juin appel du Général de Gaulle – Mairie 17 h 30

19 juin repas du Cœur de Salindres

20 juin Kermesse paroissiale – fête de la musique

25 juin pique nique CCAS à Bessèges

28 juin 60^{ème} anniversaire club natation

Délibérations

Délibération n°1 – Convention d'adhésion au service commun d'instruction de droits des sols d'Alès Agglomération – Autorisation du Maire à signer la convention.

Le Maire explique à l'assemblée qu'à compter du 1.07.2015 la DDTM n'instruira plus de Permis de construire. Cette mission devra être assumée par les communes sachant qu'elles auront la possibilité d'adhérer à un service communautaire. Ce service est proposé par l'Agglomération d'Alès,

dans les conditions prévues dans le projet de délibération qui a été transmis et dont les termes seront repris dans la convention d'adhésion à ce service. Le Maire explique que le coût sera plafonné à 250 €/équivalent permis de construire (EPC) les 2 premières années et que la commune a fait le choix de continuer à instruire les Déclarations Préalables à l'exception de celles valant division foncière ou lotissement.

En conséquence,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service intercommunal créé à cet effet dans les conditions qui ont été présentées et propose qu'on l'autorise à signer la convention.

Débat : M GUIN intervient et souhaiterait connaître les incidences sur le pétitionnaire. Le Maire explique qu'il n'en aura aucune.

M. Méjean intervient pour constater que ce service aura un coût pour la commune à terme et que cette dépense devra être prévue au budget. M Comte explique que cette dépense interviendra sur les budgets 2016 et suivants et qu'il ne nous est pas possible de faire autrement.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2 - Convention d'entretien des espaces verts de la piscine de Salindres à titre gracieux. Autorisation du Maire à signer la convention.

Le Maire explique que les services techniques de la mairie entretiennent les espaces verts de la piscine, pourtant compétence de l'Agglomération d'Alès. Il explique que la gratuité de cette prestation est le fruit d'une négociation avec l'Agglomération d'Alès au profit du Club de Natation afin que ce dernier ne perde pas les avantages « financiers » (rentrée d'argent provenant des leçons de natation et de la buvette) qu'ils possédaient avant le transfert de cette compétence.

En conséquence,

Le Maire propose au Conseil Municipal qu'on l'autorise à signer la convention préalablement envoyée.

Débat : M GUIN fait remarquer que cela représente une perte de recette d'environ 3000€ pour la Mairie et que cette somme vient s'additionner à la subvention accordée par la Maire à cette association.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une aide indirecte au Club de Natation.

Messieurs le Maire et COMTE expliquent que cette disposition pourra être revue l'année prochaine.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°3 - Décision Modification N° 1 du Budget de la Commune.

Le Maire explique que cette Décision Modificative permettra de régulariser les remboursements de salaires provenant de la mise à disposition de Bourdin auprès de l'ancienne Communauté des Communes du Mont Bouquet via Communauté Alès Agglomération pour l'année 2014.

En pratique, l'intervention de Michel Bourdin s'est poursuivie jusqu'au 31.Mai 2015.

Ainsi,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative N°1, laquelle s'équilibre à l'intérieur des chapitres de dépenses de fonctionnement de la manière suivante :

C/ 673 titres annulés sur exercice précédent + 1 500 €

C/6531 indemnités maire et adjoints - 1500 €

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°4 – Modification des indemnités des élus.

Le Maire rappelle préalablement qu'en Conseil Municipal du 10.04.2015, il avait été décidé de baisser les indemnités des élus de 10 % sur l'année 2015 en raison de la baisse des dotations de l'Etat.

Il précise que cette délibération permet de prendre cette mesure et donc de constater cette baisse de 10%.

Ainsi,

Il propose de supprimer l'ancienne délibération (N°2104-043) fixant les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux sur la durée du mandat et de modifier les taux à compter du 1.06.2015 de manière à récupérer ces 10 % sur les 8 mois restant. Il propose ainsi d'adopter le taux de 26.51% pour le Maire et de 9.11% pour les adjoints.

Il précise que ces taux pourront être révisés pour 2016.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°5 – Cette délibération concerne une subvention exceptionnelle 150 € pour le Comité de quartier la transhumance dont la demande est parvenue après le vote des subventions.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°6 –

Le Maire rappelle que depuis 2005, un bungalow a été installé à l'école Maternelle pour permettre l'ouverture d'une 5^{ème} classe. Il précise que depuis cette date, ce local a été utilisé sans interruption pour accueillir de jeunes enfants scolarisés.

Il rappelle également que de nouveaux lotissements destinés à être occupés par des familles sont en cours de construction et qu'il conviendrait d'anticiper de nouveaux besoins.

En conséquence, un projet d'extension de l'école Maternelle, permettant la création de 2 classes supplémentaires et la suppression du bungalow, a vu le jour. Un avant-projet a été proposé à la Commission des écoles et validé par celle-ci.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter cet avant-projet, son montant estimatif et de solliciter les subventions du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Communauté d'agglomération (fonds de concours) etc...

Débat : M GUIN demande si les capacités d'accueil permettront de couvrir l'évolution des besoins la population Salindroise à court et moyen terme. Il est répondu que ce projet permettra de créer une 5^{ème} classe (en lieu et place des bungalows) et une 6^{ème} classe pour combler de nouveaux besoins. Parallèlement, il est expliqué qu'un préau a été prévu pour répondre à un besoin actuel. Il est rappelé qu'il s'agit, à cette étape du

projet, d'autoriser le Maire à demander des subventions pour trouver des fonds et non pas d'engager les dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7 – Emploi occasionnels

Afin de procéder aux remplacements de titulaire absents et de répondre à des besoins occasionnels et saisonniers, le Maire propose au Conseil Municipal de créer des emplois non titulaires, non permanents (déjà existants). Il rappelle que cette délibération ne concerne donc pas la création d'emploi permanent.

Il propose donc de créer des emplois non titulaires, occasionnels ou /et saisonniers que nous pourrions inscrire au tableau des effectifs pour les accueillir 4 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe (2 pour le parc - 2 pour les écoles - 35 h et 20 h/semaine).

Débat : M MEJEAN explique qu'il n'est pas contre mais qu'il aurait aimé que ce point soit abordé en commission du personnel. Monsieur le Maire explique qu'il avait été prévu de réunir la commission qui n'a pas eu lieu compte tenu de l'hospitalisation de Véronique RIOS, déléguée au personnel. Il explique également que cette démarche a été murement étudiée pour répondre à des besoins existants aux écoles et au parc. Cette délibération permettra de fonctionner plus facilement.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°8 – La mise à disposition de Bourdin auprès de la Commune de Brouzet se fera désormais directement par le biais d'une convention entre cette commune et la nôtre puisqu'Alès Agglomération a abandonné cette compétence au 1^{er} janvier 2015. Considérant que M Bourdin a continué à effectuer ses missions auprès de l'ancienne cyber-base de Brouzet entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2015, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention pour régulariser la situation.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°9 – L Blanc souhaitant utiliser pour les besoin du service son téléphone personnel, nous pourrions prendre en charge partiellement son forfait téléphonique. Un montant forfaitaire de 25^e/mois est proposé. Le Maire précise que cette somme est inférieure au montant des abonnements souscrits par la mairie pour les adjoints et certains agents.

Débat : En réponse à la question posée par Mme BERARD DE MALAVAS, le Maire explique que la flotte de la mairie est composée de 6 abonnements. Les bénéficiaires étant 3 adjoints et 3 techniciens (M KUJAWA, M GAYTON et M BOURDIN).

Adoptée avec 1 voix CONTRE (Mme BERARD DE MALAVAS)

Informations diverses

- Horaires d'accueil du CCAS seront modifiés à compter du 1^{er} septembre pour distinguer des périodes sur RDV (les matins) et sans RDV (les après-midi en dehors des permanences des élus) afin de faciliter le traitement administratif des dossiers et d'en réduire les délais.
- Le Tennis Club – Alès Agglomération nous a communiqué le montant versé par l'assurance (120 000€). Un avant-projet sera prochainement présenté pour permettre la reconstruction de ce bâtiment qui a brûlé.
- Le montant des subventions versées par le Conseil Général du Gard, à la suite des inondations du mois de septembre 2014 n'a toujours pas été communiqué. Toutefois, une demande de subvention pour les chemins qui ont été endommagés pourra être prise.
- Le projet d'élaboration du PLU est bloqué car nous sommes dans l'attente de la réponse du Conseil Général du Gard concernant le choix de l'implantation du Collège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Fait à Salindres, le 19 juin 2015
Le Maire, Daniel VERDELHAN



